

moins aisée qu'il n'y paraît car le loup est une espèce très intelligente, capable de déjouer bien des pièges qu'on lui tend. De plus, le loup est une espèce démographiquement très dynamique, le taux d'accroissement annuel de certaines populations pouvant atteindre 40%. Enfin, une élimination totale serait contraire aux engagements internationaux.

Déstabilisation des structures sociale et démographique

Si les prélevements ne sont pas effectués de façon fine, on risque d'éliminer des loups qui causent peu ou pas de dommages. Ceci irait clairement à l'encontre de l'effet «éducatif» (c'est le terme utilisé par le Conseil fédéral) recherché. La déstabilisation des structures sociale et démographique qu'entraînent les tirs au sein d'une meute augmentent souvent les déprédatations au lieu de les réduire. En maintes régions, on peut noter que les loups devenus solitaires à la suite de la régulation qui a disloqué leur meute, causaient, proportionnellement, plus de dommages que les loups évoluant au sein de meutes bien installées. Ces dernières jettent en effet leur dévolu avant tout sur les ongulés sauvages, notamment les cervidés, tandis que les loups solitaires, souvent des subadultes vagabondant, se focalisent plutôt sur les proies plus faciles à capturer que sont les animaux domestiques.

La protection des troupeaux fonctionne

Au total, fauna.vs a connaissance de 334 pertes officiellement enregistrées parmi le bétail en 2023 en Valais, dont environ 195 seraient le fait de meutes et 139 de loups non rattachés aux meutes établies. Ce qui frappe d'emblée, c'est l'ampleur des dommages occasionnés par les trois meutes haut-valaisannes (132 têtes de bétail au total) en comparaison avec les 63 victimes des six meutes du Valais

romand. On peut y voir un effet de la mise en œuvre des moyens de protection des troupeaux : de nombreux éleveurs de petit bétail haut-valaisans sont toujours aussi réfractaires à s'y résoudre. Ainsi, une meute bas-valaisanne a-t-elle prédaté, en moyenne, 10.5 animaux de rente en 2023, contre 44 par meute dans le Haut-Valais.

Au vu de ces chiffres, on ne peut que s'interroger sur la nécessité de réguler les loups appartenant aux meutes établies dans le Valais romand, car les dommages sont limités, surtout si on les compare aux autres facteurs de mortalité qui affectent les troupeaux durant l'estive. Si des tirs de régulation proactifs se justifiaient dans cette région, l'accent devrait clairement être mis sur les loups solitaires et vagabonds. Enfin, en ce qui concerne le Haut-Valais, une autorisation de régulation ne devrait pas être accordée tant que des mesures de protection adéquates n'ont pas été mises en place, ce qui est une exigence claire de la nouvelle loi et de son ordonnance d'application (LChP/OChp).

Une correction selon les connaissances scientifiques est nécessaire

La mise en œuvre partielle de l'OChP, décidée le 1er novembre 2023 sous l'égide du Conseiller fédéral Albert Rösti, pêche à bien des niveaux. Pour une question de responsabilité et de crédibilité, le Conseil fédéral devra sans faute tenir compte, lors de la mise en œuvre définitive de l'OChP agendée au 1er février 2025, de la masse des connaissances scientifiques qui existent sur le loup et devraient guider une politique de gestion raisonnée. Dans sa forme actuelle, la présente mise en œuvre partielle n'en a eu cure. Accessoirement, ce plan de tir général constitue une occasion manquée de mener une expérience scientifique rigoureuse sur l'efficacité de l'élimination partielle ou totale de meutes.

Année record pour le bec-croisé des sapins

Station ornithologique Suisse

Dans la station de baguage du col de Bretolet, cette saison a été marquée par un passage record de becs-croisés des sapins. Entre août et octobre 2023, plus de 2500 becs-croisés des sapins ont été bagués.

Cette espèce nomade, qui se déplace volontiers en petits groupes, fait partie de la famille des fringillidés et se nourrit de graines de conifères, en particulier d'épicéa. Ses déplacements sont fortement dépendants de l'offre alimentaire, et il n'est pas rare de voir des troupes transiter par les cols alpins pour parcourir plusieurs centaines voire milliers de kilomètres, à la recherche de nourriture. La nidification des becs-croisés est par ailleurs flexible et s'adapte à la fructification des épicéas, lui permettant parfois de nicher en plein hiver. Cet oiseau fortement coloré fait figure de perroquet des montagnes. Le bec spécial est adapté à l'ouverture des fruits de conifères. Les oiseaux peuvent être droitiers ou gauchers suivant la manière dont les mandibules sont croisées.

Communiqué de presse du 24 octobre 2023



© Ralph Martin

würde. Diese extreme Massnahme ist jedoch unrealistisch, da eine solche Ausrottung technisch viel schwieriger ist als angenommen, denn der Wolf ist eine sehr intelligente Art, die viele Fallen, die man ihm stellt, umgehen kann. Darüber hinaus ist der Wolf eine demografisch sehr dynamische Art, wobei die jährliche Wachstumsrate einiger Populationen bis zu 40% betragen kann. Zudem würde eine vollständige Eliminierung gegen internationale Verpflichtungen verstossen.

Destabilisierung der sozialen und demografischen Strukturen

Wenn die Entnahmen nicht fein abgestimmt werden, besteht die Gefahr, dass auch Wölfe, die wenig oder keinen Schaden anrichten, geschossen werden. Dies würde dem angestrebten «erzieherischen» Effekt (so der Begriff des Bundesrates) eindeutig zuwiderlaufen. Die Destabilisierung der sozialen und demografischen Strukturen, welche Abschüsse innerhalb eines Rudels mit sich bringen, führt häufig zu mehr statt zu weniger Schäden durch Wölfe. In vielen Regionen weltweit ist zu beobachten, dass Wölfe, die nach der Regulierung ihres Rudels zu Einzelgängern wurden, verhältnismässig mehr Schaden anrichteten als Wölfe in etablierten Rudeln. Einzelwölfe, oft subadulte Streuner, konzentrieren sich auf leichter zu erbeutende Haustiere.

Herdenschutz funktioniert

Laut den fauna.vs zur Verfügung stehenden Zahlen gab es im Jahr 2023 im Wallis 334 offiziell registrierte getötete Nutztiere, von denen rund 195 auf Rudel zurückzuführen sind und 139 auf Wölfe, die nicht den etablierten Rudeln angehören. Was auffällt, sind die von den drei Oberwalliser Rudeln verursachten Schäden (total 132 Nutztiere) im Vergleich zu den 63 Nutztieren der sechs Rudel im französischsprachigen Wallis.

Man kann darin einen Erfolg der Herdenschutzmassnahmen sehen: Viele Oberwalliser Kleinviehhalter sind nach wie vor nicht bereit, wirkungsvolle Massnahmen umzusetzen. So riss ein Unterwalliser Rudel im Jahr 2023 im Durchschnitt 10.5 Nutztiere, während es im Oberwallis 44 pro Rudel waren.

Angesichts dieser Zahlen muss man sich fragen, ob die Rudel im französischsprachigen Wallis überhaupt reguliert werden sollen, denn die Schäden sind begrenzt, auch wenn man sie mit anderen Todesfaktoren vergleicht, denen die Herden während der Sömmerung ausgesetzt sind. Wenn proaktive Regulierungsabschüsse in dieser Region gefertigt wären, sollte der Schwerpunkt auf einzelgängerischen und streunenden Wölfen liegen. Was das Oberwallis betrifft, sollte eine Regulierung erst dann erfolgen, wenn angemessene Schutzmassnahmen ergriffen wurden, was eine klare Anforderung des neuen Jagdgesetzes und seiner Verordnung (JSG/JSV) ist.

Eine Korrektur nach wissenschaftlichen Erkenntnissen ist notwendig

Die am 1. November 2023 unter der Ägide von Bundesrat Albert Rösti beschlossene Teilumsetzung der Jagdverordnung ist in vielerlei Hinsicht katastrophal. Aus Gründen der Verantwortung und Glaubwürdigkeit muss der Bundesrat bei der definitiven Umsetzung der Verordnung, die für den 1. Februar 2025 geplant ist, unbedingt auch wissenschaftliche Erkenntnisse über den Wolf berücksichtigen, die für eine vernünftige Managementpolitik nötig sind. Die Verordnung in ihrer jetzigen Form berücksichtigt diese nicht. Zudem stellt dieser allgemeine Abschussplan eine verpasste Gelegenheit dar, ein wissenschaftliches Experiment über die Wirksamkeit der teilweisen oder vollständigen Tötung von Rudeln durchzuführen.

Rekordjahr beim Fichtenkreuzschnabel

Schweizerische Vogelwarte



© Irmi Zwahlen

Becs-croisés des sapins bagués.

Auf dem Col de Bretolet beringte Fichtenkreuzschnäbel.

Medienmitteilung vom 24. Oktober 2023